

**COMPTE-RENDU de la REUNION de CONSEIL MUNICIPAL**  
**15 décembre 2022**

**Etaient Présents** : *Mme Martine DESPLANS, MM Baptiste MERLE Guillaume VILLARD, et Mmes Denise BONNOT, Nadine DÉGUT, Mathilde CANTON-MACÉ et Suzanne RAVE.*

**Absents Excusés** : *MM Bernard GAUTHIER, Henri LAUGERETTE, Olivier MONNET et Mme Marie-Noëlle CACHEUX*

**Secrétaire de séance** : *Mme Denise BONNOT*

Début de séance à 20h10.

Après un tour de table des élus présents, approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du 18 octobre 2022 à 7 voix pour.

**DELIBERATIONS**

**1- Avis sur projet COLAS d'exploitation d'une centrale d'enrobé à chaud sur le territoire des Communes de Hautefond et Champlecy suite à enquête publique**

Suite à l'enquête publique affichée en Mairie du lundi 31 octobre 2022 au lundi 28 novembre 2022, relative à un projet d'exploitation d'une centrale d'enrobé à chaud sur le territoire des Communes de Hautefond et Champlecy par l'entreprise Colas, le Maire informe les membres du Conseil que le Conseil doit formuler son avis à ce sujet.

Après délibération, le Conseil municipal formule un avis favorable au projet d'exploitation d'une centrale d'enrobé à chaud sur le territoire des Communes de Hautefond et Champlecy par l'entreprise Colas.

**2- Acceptation remboursements sinistres tempête du 21 juin 2022 par Gan Assurances**

Suite à la tempête du 21 juin dernier, de nombreux sinistres ont été constatés sur l'ensemble de la Commune de Champlecy.

Les déclarations de ces derniers entraînant des indemnisations par l'assureur GAN assurances, le Maire demande au Conseil municipal, de bien vouloir l'autoriser à encaisser les remboursements de ces derniers qui seront versés à la Commune.

Après délibération, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à encaisser les remboursements relatifs aux dommages de la tempête du 21 juin dernier.

**3- Remboursement à Martine DESPLANS pour achat projecteur Solaire**

Madame Martine DESPLANS Maire, a commandé sur un site internet, un projecteur solaire pour la Commune.

Cette commande ayant engagé ses deniers personnels pour le règlement de cette dernière, elle demande au Membres du Conseil de bien vouloir procéder aux remboursement de cet achat.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents de rembourser Mme le Maire à hauteur des frais engagé pour l'achat du projecteur solaire destiné à la Commune.

#### **4- Modifications Tarifs location Salle des Fêtes Anne Charlotte 2022**

Le Conseil municipal,  
DECIDE de modifier les tarifs d'utilisation de la Salle Communale comme suit :  
**à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Manifestation	Commune	Hors Commune
Association : Réunion	Gratuit	50 €
Association : Réception avec repas à but non lucratif	40 €	80 €
Association : Réception avec repas à but lucratif	110 €	190 €
Particulier : Vin d'honneur	60 €	80 €
Particulier : Repas	95 €	160 €
Particulier : Week-End	160 €	260 €

Jour supplémentaire : 80 €

Utilisation du TBI : 10 €

Tarif spécial pour le Restaurateur de Champlecy : 70 €

Les tarifs seront révisés annuellement

Nota : tous les tarifs sont sans électricité, l'électricité est en supplément en fonction de l'évolution du tarif km/h de cette dernière.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### Défibrillateur :

Mme le Maire informe les membres du Conseil, que le défibrillateur de la commune doit être vérifié annuellement pour s'assurer de son bon fonctionnement.

Elle présente le devis de la société A Cœur vaillant pour un montant de 122.40 € pour la maintenance préventive DAE Neuf annuelle.

Le Conseil valide le devis et autorise le Maire à le signer et à entreprendre les démarches nécessaires à révision annuelle du défibrillateur.

##### Contrôle Sécurité Salle des Fêtes Anne Charlotte :

Mme le Maire informe les membres du Conseil, que la Salle des Fêtes Anne Charlotte doit être contrôlée annuellement pour s'assurer de sa conformité sur tous les points sécurité. Mme le Maire présente deux propositions de contrôle sécurité faite par la société SOCOTEC experte en ce domaine.

Une proposition de contrôle ponctuel pour un montant de 690 € TTC

Une proposition de contrôle périodique avec un engagement jusqu'en 2026 avec un montant de 600 € la première année puis 516 € les années suivantes.

Après étude des deux propositions la proposition de contrôle périodique a été retenue.

Ecole de musique :

L'école de musique de la Communauté de Communes propose des soirées spectacle sur le courant de l'été et la date du 28 juin 2023 a été retenue pour accueillir les premières années de l'école de musique à Champlecy pour une soirée concert.

Logement de l'étang :

Il est envisagé de changer les portails des logements de l'étang, le conseil municipal charge Mme le Maire de faire établir des devis notamment auprès de la Menuiserie Alex mais aussi auprès de Gedimat.

Concernant les logements de l'étang, Mme Wendy ALBERT locataire du T4 a donné sa dédite. Le logement sera libre au 3 mars prochain.

Quelques petits travaux de rafraîchissement seront sans doute à prévoir avant la remise en location pour avril.

Restaurant de Champlecy :

Après un entretien avec Stéphane FORJAT ce dernier a souhaité revoir les travaux envisagés différemment. En effet, après réflexion il souhaiterait que les projets de travaux actuels d'agrandissement de la cuisine soient abandonnés au profit de la création d'une terrasse couverte/véranda au-devant de l'établissement. Cet agrandissement lui permettrait d'agrandir la surface de réception accueil de sa clientèle. Une partie découverte serait toujours conservée devant l'entrée du bar et un passage piéton serait maintenu.

Aux vues de ses informations, le Conseil demande au Maire de faire des demandes de devis pour la création d'une terrasse véranda. En sachant que selon le mètre au m<sup>2</sup>, les dépôts de dossiers ne sont pas les mêmes et qu'au-delà de 202M<sup>2</sup> un Permis de Construire est à déposer et confié à un architecte. La réglementation de l'accueil et sécurité du public étant aussi à prendre en compte.

Présentation du site et Bulletin municipal

Monsieur Jérôme MACÉ présente aux membres du Conseil le site internet de la Commune de Champlecy en précisant qu'il a repris certaines données de l'ancien et améliorer ce dernier pour le rendre plus attractif et interactif.

Le bulletin municipal prend forme, quelques articles et photos doivent encore être traités avant la mise en pagination finale.

Vœux du Maire :

La date du 08 janvier 2023 à 11H00 a été retenue pour les vœux du Maire. Le Maire et les Conseillers auront le plaisir d'accueillir autour du verre de l'amitié les administrés de Champlecy

N'ayant plus aucun sujet à aborder, la séance est close.  
Fin de séance à 22H00

Affiché le 20/12/2022

La Maire  
Martine DESPLANS

